



Contrat non signé mais déclaré quand meme

Par **toche08**, le **04/12/2012 à 12:42**

bonjour, c'est un peu difficile a récapituler, j'ai intégrer un restaurant en temps que serveuse a la base le patron m'avait parlé d'un CDD à temps plein , puis a du se retourner ver un CDD temps partiel (10h), lors de la signature du contrat je me rend compte que le dit contrat était établie en CDI que j'ai refuser de signer vu les condition de travail (10h ne m'intéresse pas du tout). maintenant il me dit que la comptable m'a déclaré a l'urssaaf en CDI a temps partiel alors que je n'ai rien signé et sachant que j'étais contre. je voudrai quitté cet entreprise mais sans perdre mes droit au chômage... quelqu'un pourrait-il m'éclairer? merci

Par **Ales**, le **04/12/2012 à 13:37**

Bonjour,rnrnDonc si au final si vous avez refusé de signer ce CDI qu'avez vous signé avant de commencer à travailler ?

Par **Lag0**, le **04/12/2012 à 13:41**

Bonjour,rnLe problème, c'est que le contrat temps partiel, quel qu'il soit (CDD ou CDI) doit obligatoirement être écrit. Vous auriez du le signer dans les 2 jours suivant l'embauche.rnEn France, seul le CDI à temps plein peut se passer de contrat écrit !

Par **toche08**, le **04/12/2012 à 14:30**

beh justement je n'ai rien signé mai il parai que je suis quand même déclaré a l'ursaaf c'est ce que je n'arrive pas a comprendre entre autre ...